

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	48	48 + 5 pouvoirs

Date de convocation 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Rembercourt-Sommaise, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BARDOT Mathurin, BARRÈS Mélanie, BAZART Xavier, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Christelle, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, FIGEL Morgane, FOURES Patrice, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GERVAIS-VARNIER René, HENRY Marc, HOWARD Margaret, ILIC Jean-Marc, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, L'HUILLIER Gérard, LECOMTE Jean-Pierre, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MENUSIER Pascal, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, OBARA Sylvain, PATRIS Karine, PICARD Emilie, RAMAND Anne, SAL Christophe, SEGUIN Lisette, SIMON Yannick, SOLTYSIAK Régis, VARNUSSEON Michel, VERDUN Marie-Pierre, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Cécile, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **FEVEZ Clément, HURAUT Jean-Marie, THOUVENIN Aude, WITZ Francis, HUMBERT Raphaël.**

Représentés : **DEJEAN Sabrina** pouvoir donné à **FEVEZ Clément**, **JACQUET Clarisse** pouvoir donné à **MIGOT Thierry**, **JAHNO Sonia** pouvoir donné à **GARAT Cédric**, **MOREL Mireille** pouvoir donné à **ZAMBAUX Didier**, **OEILLET Michel** pouvoir donné à **SAL Christophe**, **PALIN Laurent** pouvoir donné à **BARRÈS Mélanie**, **BACHELEZ Eric** titulaire de **FIGEL Morgane**.

Madame DECHEPPE Mathilde a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Création de commissions thématiques
N° de délibération : DE_2026_044

Vu les articles L2121-22 et L5211-40-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de créer les six commissions thématiques intercommunales à caractère permanent suivantes :

- Aménagement et attractivité du territoire (tourisme, développement économique, numérique, habitat, urbanisme , mobilité, santé)
- Finances, Restauration Hors Domicile
- Patrimoine intercommunal / Voirie
- Affaires Scolaires et périscolaire
- Cohésion sociale, développement culturel et vie associative
- Environnement (OM, GEMAPI, Assainissement, Risques)

Le Conseil communautaire ouvre la possibilité aux conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes à participer à ces commissions selon les modalités de l'article L5211-40-1 du CGCT. Le Conseil charge les Vice-Présidents de l'animation et du suivi des travaux de ces commissions dans le cadre de leur délégations de fonction respectives.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président

